

ISSN 0835-6165

COMMUNIQUÉ

**Une publication du
Conseil du Premier ministre
sur la condition des personnes handicapées**



Édition automne / hiver 2008

Téléphone : (506) 444-3000 ou 1-800-442-4412

Télécopieur : (506) 444-3001

Courriel : pcsdp@gnb.ca

Site Web : www.gnb.ca/0048

This newsletter is available in English!

Table des matières

Mot de la présidente	1
Mot du directeur général	1
Christyne Allain embauchée come Agente de Programme	2
Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies – le 3 décembre...	2
Suppléments pour chauffage et essence	3
Examen de l’accessibilité des Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick.....	5
Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés.....	5
Rapport Un plan d’action de Claudette Bradshaw.....	6
Examen de la stratégie en matière de santé mentale.....	6
Sécurité en hiver.....	6
Création d’un comité pour les clients ayant un ventilateur.....	7
Code provincial du bâtiment	7
Nominations au Conseil du Premier ministre	8
Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé.....	8
Programme de logement locatif abordable	8
Projet pilote visant à accroître l’accès des clients à l’équipement de réadaptation	8
Néo-Brunswickois invites à participer à l’élaboration d’un plan de réduction de la pauvreté	9

Mot de la présidente



Puisque l'année civile tire à sa fin et que la saison des fêtes approche, nous voulons saisir l'occasion afin de remercier tous celles et ceux qui ont aidé à trouver des solutions pour supprimer les obstacles auxquels les personnes handicapées sont confrontées.

D'après les nouvelles données de Statistique Canada, le nombre de personnes handicapées augmente. Mis à part les personnes handicapées demeurant dans les réserves ou placés en établissement institutionnel, 14,3 % de la population du Canada et 17,2 % de la population du Nouveau-Brunswick ont un handicap quelconque.

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées a déployé de nombreux efforts pour assurer le suivi à la *Stratégie du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées – La voie vers l'autosuffisance et l'inclusion des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick* rendue publique en décembre 2007.

Le *Rapport d'étape 1 – Réponses à ce jour aux recommandations de la Stratégie du plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées* a été rendu public le 3 décembre 2008. Il donne un compte rendu des 100 recommandations du rapport initial. Nous prévoyons poursuivre l'exercice relatif à l'obligation de rendre des comptes au public afin que d'autres mesures concrètes soient prises, malgré les perspectives économiques et sociales difficiles, et autres dans la province.

Pour ce faire, nous devons compter sur vous.

Laura Peters
Présidente

«Aucun de nous est libre si un seul d'entre nous est
enfermé.» (traduction) – *Emma Lazarus*



Mot du directeur général

Le Conseil du Premier ministre a, de nouveau, eu une année fort occupée.

De grands efforts ont été faits afin d'assurer le suivi aux recommandations de la *Stratégie du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées*. Des projets concrets ont été annoncés ou sont à l'étude.

La Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées de 2008 a connu un énorme succès. Des activités ont été organisées selon le slogan de la campagne « *Les soutiens aux personnes handicapées favorisent*

l'autosuffisance ». La campagne se poursuivra en 2009.

Le Programme de soutien aux personnes handicapées pour les adultes handicapées, qui était un projet pilote dans les régions d'Edmundston et de Fredericton, sera maintenant mis sur pied dans toutes les autres régions par l'entremise du ministère du Développement social, d'ici 2010.

Une nouvelle ressource en information centralisée à l'intention des employeurs a été établie afin de promouvoir l'embauche d'un plus grand nombre de travailleurs handicapés. Un numéro sans frais et un site Web lieront les employeurs aux ressources qui peuvent les aider à embaucher d'autres personnes handicapées.

D'autres projets vont de l'avant, dont la révision du programme des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées.

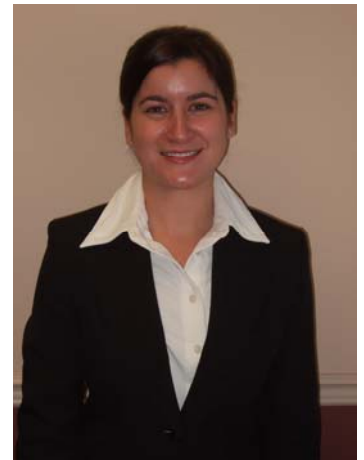
Nous avons mis à jour plusieurs répertoires. Nous invitons les lecteurs à consulter notre site Web à www.gnb.ca/0048.

Randy Dickinson, C.M.
Directeur général

« Je patine vers l'endroit où sera la
rondelle et non pas vers où elle était. » –
Wayne Gretsky

Christyne Allain embauchée comme Agente de Programme

Christyne s'est jointe au Conseil du Premier ministre comme agente de programme en mars 2008. Avant de se joindre au personnel du Conseil du Premier ministre, elle travaillait pour le ministère de Santé aux services provinciaux d'épidémiologie comme coordonnatrice d'étude de santé. Elle a également travaillé pour la Commission sur la démocratie législative, l'alphabétisation du Nouveau-Brunswick et le ministère des Finances. Diplômée de l'université de St-Thomas en 2002, Christyne s'est spécialisée en psychologie et en gerontologie. Elle a également complété quelques cours en communication avec l'université de Sherbrooke.



Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies - le 3 décembre

La célébration annuelle de la Journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre, vise à promouvoir la compréhension des problèmes d'invalidité et à mobiliser des appuis pour

la dignité, les droits et le bien-être des personnes handicapées. Elle cherche aussi à mieux faire connaître les avantages qui découlent de la participation des personnes handicapées à tous les aspects de la vie politique, sociale, économique et culturelle. Le thème de la Journée est fondé sur le principe selon lequel les personnes handicapées doivent pouvoir pleinement et également jouir de leurs droits humains et jouer un rôle actif au sein de la société, institué par le Programme d'action mondiale concernant les personnes handicapées et adopté par l'Assemblée générale en 1982. Le titre officiel de la Journée internationale des handicapés a été remplacé par la Journée internationale des personnes handicapées par l'adoption de la résolution 62/127 lors de l'Assemblée générale tenue le 18 décembre 2007.



Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées a tenu une conférence de presse, le 3 décembre, à la salle de conférences de l'Édifice du Centenaire à Fredericton. Le 3 décembre marque aussi le premier anniversaire du dévoilement de la *Stratégie du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées* pour le Nouveau-Brunswick.

Le *Rapport d'étape 1 – Réponses à ce jour aux recommandations de la Stratégie du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées* fut aussi disponible à cette date. Il a été affiché sur le site Web du Conseil du Premier ministre à www.gnb.ca/0048.

On peut se procurer le rapport en format papier, en composant le numéro sans frais 1-800-442-4412 au Nouveau-Brunswick.

« Une vision sans action, c'est un rêve. Une action sans vision, c'est une corvée. Une action avec une vision, c'est l'espoir du monde. » – *Joel Barker*

Suppléments pour chauffage et essence



Les programmes d'aide pour l'énergie du ministère du Développement social :

- Des suppléments de chauffage sont offerts aux clients admissibles de l'aide sociale pour les aider à pallier les coûts de chauffage en hiver. Les clients doivent remplir des critères d'admissibilité précis. Il y a trois types de suppléments : chauffage électrique, non électrique et combustible en vrac. Le supplément électrique sera 900 \$ par prestataire et

par année. Les suppléments non électrique et en vrac seront 870 \$ par prestataire par année ;

- L'allocation de chauffage est fournie aux personnes qui vivent dans un logement subventionné dont le chauffage n'est pas compris dans le loyer. Le montant de l'allocation dépend de la taille du logement et de la source d'énergie; il sera 1 260 \$ en moyenne par prestataire par année ;
- Le supplément de chauffage en cas d'urgence est offert à tous les Néo-Brunswickois (non seulement aux clients de l'aide sociale) qui éprouvent des difficultés financières en raison des coûts pendant l'hiver. Le montant du supplément sera 550 \$ par prestataire par année.

Programmes d'efficacité énergétique :

La nouvelle Prime unique d'amélioration du système de chauffage (PUASU), de 500 \$, sera offerte aux participants au Programme d'amélioration énergétique des maisons existantes d'Efficacité NB, au Programme d'amélioration des immeubles résidentiels à logements multiples et au Programme d'améliorations éconergétiques pour les ménages à faible revenu du ministère du Développement social. Cette prime est destinée aux participants à ces programmes qui passent d'un système de chauffage à faible efficacité énergétique à un système ENERGY STAR ou à un système évalué par l'EPA qui sont plus efficaces, entre le 5 novembre 2008 et le 31 mars 2010.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes d'Efficacité NB, visitez www.efficiencynb.ca/enb-fr/home.jsp ou composez le 1-866-643-8833.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes offerts par le ministère du Développement social, incluent le Programme d'amélioration éconergétique, visitez www.gnb.ca ou téléphonez au personnel de votre bureau régional :

Péninsule acadienne : 1-866-441-4149

Chaleur : 1-866-441-4341

Edmundston : 1-866-441-4249

Fredericton : 1-866-444-8838

Miramichi : 1-866-441-4246

Moncton : 1-866-426-5191

Restigouche : 1-866-441-4245

Saint John : 1-866-441-4340

Programme « Gens de cœur, Cœur au chaud » de l'Armée du Salut :

Le programme « Gens de cœur, Cœur au chaud » sera dirigé par l'Armée du Salut et sera offert aux personnes ayant un revenu inférieur à 28 000 \$ et qui paient leur propre chauffage ainsi qu'aux foyers dont le revenu est inférieur à 35 000 \$ et qui paient leur propre chauffage. La prestation maximale sera de 450 \$ et sera offerte aux personnes qui sont confrontées à une situation d'urgence. Les critères d'admissibilité détaillés seront annoncés avant l'entrée en vigueur du programme, le 5 janvier 2009.

Dès que les formulaires de demande seront disponibles, les Néo-Brunswickois pourront soumettre leur demande en communiquant avec l'Armée du Salut, en personne, par téléphone ou par Internet. Les formulaires de demande se trouvent également aux bureaux de Service Nouveau-Brunswick et peuvent y être remis une fois remplis. Dès maintenant, les Néo-Brunswickois, désirant de l'information, pourront composer le 1-877-217-9090, pour un message enregistré avec l'option pour de plus amples renseignements.

Examen de l'accessibilité des Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick

Des membres du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées ont visité tous les campus du réseau de collèges communautaires du Nouveau-Brunswick, cet automne, afin de revoir l'accessibilité pour les étudiants, le personnel et les visiteurs ayant des handicaps. Cette visite faisait suite à la dernière tournée relative à l'accessibilité en 2001. Le rapport contenant des recommandations d'améliorations futures sera remis au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, ainsi qu'à chaque campus.

« Vous pouvez accomplir votre travail et parfois même mieux que nous ne l'auriez imaginé. »
(traduction) – *Jimmy Carter*, président des États-Unis

Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés

Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés soutient les projets d'intérêt collectif dans toutes les régions du Canada. Il offre un financement pour les projets qui améliorent l'accessibilité et permettent aux Canadiens, quelles que soient leurs habiletés physiques, de participer et de contribuer à la vie de leur collectivité et à l'économie. Les subventions pouvant aller jusqu'à 25 000 \$ pour l'amélioration d'installations et d'équipement communautaires liés aux activités ou programmes existants à l'intention des aînés.

Pour plus d'information et de renseignement de la date limite pour votre application pour chaque année voir www.rhdsc.gc.ca/fr/partenerariats_communautaires/aines/index.shtml ou contacter le :

1-800-277-9915

ATS : 1-800-255-4786

Appuyez sur le « 0 » pour parler à un agent. Les agents sont prêts à répondre à vos questions du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Rapport Un plan d'action de Claudette Bradshaw

Divers groupes du secteur à but non lucratif offrent de nombreux services aux personnes handicapées. Le rapport de Claudette Bradshaw intitulé *Un plan d'action* a donné lieu à la nomination d'un ministre et à la création du Secrétariat des organismes communautaires sans but lucratif afin d'aider à mettre en œuvre les mesures énoncées dans le rapport.

Coordonnées :

Secrétariat des organismes communautaires sans but lucratif

Nicole Smith, directrice générale

Téléphone : 1-888-295-4545 sans frais

Adresse électronique : info.nonprofitsector@gnb.ca



Examen de la stratégie en matière de santé mentale

Le ministre de la Santé a nommé le juge Michael McKee pour diriger l'examen de la stratégie en matière de santé mentale. Le Conseil du Premier ministre a présenté un mémoire détaillé. D'autres parties intéressées offriront aussi au groupe d'étude des suggestions sur les moyens d'améliorer les services de santé mentale, de promouvoir le mieux-être mental et de réduire les préjugés négatifs sur la maladie mentale. Le rapport final devrait paraître en février 2009.

Vous pouvez joindre le groupe d'étude par téléphone au 506-453-8813 ou par courriel à stratmh.sm@gnb.ca.

« L'engagement individuel envers les efforts du groupe – cela soude le travail d'équipe, le travail syndical, le travail d'une société et le travail d'une civilisation. » – *Vince Lombardi*

Sécurité en hiver



La neige peut rendre les déplacements difficiles en hiver mais elle complique davantage la vie des personnes à mobilité réduite. Avez-vous déjà tenté de pousser un chariot de marché dans la neige ou la neige fondante? Imaginez les personnes en fauteuil roulant, ou qui utilise une marchette ou une canne pour se rendre à destination dans de telles conditions. Nous vous demandons donc d'enlever le plus possible la neige, la neige fondante et la glace des trottoirs, des entrées et des terrains de stationnement.

N'oubliez pas les espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées. En hiver, il est difficile de voir les symboles des espaces désignés et les panneaux sont parfois recouverts de neige. Essayez de retenir l'endroit où se trouvent les espaces de stationnement. Même si vous êtes pressés, respectez les personnes qui ont vraiment besoin des espaces réservés. Soyez reconnaissant de pouvoir marcher un peu plus loin pour atteindre l'entrée.

Nous vous invitons tous à la prudence durant les fêtes. Si vous buvez, ne conduisez pas. Au besoin, demandez à une personne sobre de vous reconduire à la maison ou prenez un taxi. La course du taxi coûte moins cher qu'une contravention, encore moins que de mettre la vie des autres en danger. Il ne vaut pas la peine de risquer sa vie et celle des autres!

Retenez ces conseils de sécurité. À tous, passez un bel hiver. Nous avons hâte à la prochaine année au cours de laquelle nous poursuivrons nos efforts afin d'accroître l'inclusion de tous. Joyeuses fêtes. Soyez prudents!

« Le vrai art de la conversation, ce n'est pas seulement de dire la bonne chose au bon moment, mais c'est aussi de laisser inexprimée la mauvaise chose au moment le plus tentant. » –
Benjamin Franklin

Création d'un comité pour les clients ayant un ventilateur

Un comité composé de représentants des ministères de la Santé et du Développement social, et d'intervenants de la communauté a été créé afin de donner suite aux problèmes qu'éprouvent les personnes ayant besoin d'un ventilateur. Le gouvernement provincial annoncera les changements au programme dans le cadre du prochain processus budgétaire.

Code provincial du bâtiment

Le gouvernement prend des mesures concernant le Code provincial du bâtiment. Il envisage par la suite de modifier le règlement, conformément aux exigences du code relatives à l'accessibilité. Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées a préparé un rapport des intervenants qui décrit le type de révisions qu'il souhaite.

Nominations au Conseil du Premier ministre

Nous rappelons aux lecteurs que, chaque année, six membres du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées doivent être remplacés ou reconduits dans leurs fonctions après un mandat de deux ans.



Certains membres sont nommés pour assurer une représentation régionale; certains font partie d'associations provinciales qui œuvrent auprès des personnes handicapées et d'autres représentent le public en général. Le mandat de la personne qui préside le Conseil est de trois ans. Le poste devra être pourvu en 2009.

Pour plus d'information, communiquez avec le directeur général du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, par téléphone au 1-800-442-4412 ou par courriel à randy.dickinson@gnb.ca.

Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé

Nous sommes heureux de constater que le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé est fonctionnel et qu'il participera à la surveillance des services de réadaptation et de santé offerts aux personnes handicapées.

Programme de logement locatif abordable



Le gouvernement a accru le nombre de nouveaux logements accessibles aux personnes handicapées dans le cadre du Programme de logement locatif abordable. Il prévoit ajouter d'autres logements accessibles à l'avenir. Le Comité des intervenants sur le renouvellement de l'habitation du Nouveau-Brunswick a aussi été créé.

Projet pilote visant à accroître l'accès des clients à l'équipement de réadaptation

Le ministère du Développement social, Timbre de Pâques N.-B. et l'Association des ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick ont mis sur pied un projet pilote qui vise à accroître l'accès des clients à l'équipement de réadaptation dont ils ont besoin.



Néo-Brunswickois invités à participer à l'élaboration d'un plan de réduction de la pauvreté

Le gouvernement provincial invite les Néo-Brunswickois à prendre une part active à l'élaboration d'un plan de réduction de la pauvreté.

Le gouvernement lance une initiative d'engagement public intitulée *Assemblons les pièces ensemble*, qui offre aux Néo-Brunswickois l'occasion de prendre part à la réduction et à la prévention de la pauvreté.

L'initiative, qui sera achevée d'ici la fin de 2009, se déroulera en trois phases : phase du dialogue, phase des tables rondes et phase du forum final. Elle se traduira par la publication d'un plan de réduction de la pauvreté pour le Nouveau-Brunswick.

Le processus sera supervisé par une équipe de direction composée de représentants du gouvernement provincial, du secteur des affaires et du secteur communautaire sans but lucratif. La ministre du Développement social, Mary Schryer, représentera le gouvernement provincial.



« L'élaboration d'un plan de réduction de la pauvreté doit être une responsabilité partagée, a déclaré M^{me} Schryer. Le succès de cette initiative exige la participation de tous, soit le secteur communautaire sans but lucratif, les entreprises, les universités, les citoyens et les gouvernements. C'est une occasion unique de repenser les politiques de développement social du Nouveau-Brunswick. »

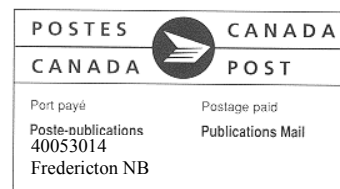
Les particuliers et les organisations sont invités à prendre part à l'initiative. Ils auront la possibilité de participer aux différentes séances pour débattre de la réduction de la pauvreté, déterminer comment mettre en œuvre les actions et décider de la façon dont le plan sera supervisé. Ils pourront également transmettre leurs suggestions en ligne à <http://www.gnb.ca/pauvreté>, par courriel, par télécopieur ou par la poste.

Les réunions publiques auront lieu dans les régions de Bathurst, Campbellton, Caraquet et Edmundston.

« Une personne sans le sens de l'humour est comme un wagon sans ressorts - il est brutalement secoué par chaque caillou sur la route. » – *Henry Ward Beecher*



Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
440, rue King, bureau 648, Fredericton (N.-B.) E3B 5H8
Téléphone : (506) 444-3000 ou 1-800-442-4412
Télécopieur : (506) 444-3001
Courriel : pcsdp@gnb.ca
Site Web : www.gnb.ca/0048
Rédacteur : Randy Dickinson
Conception et mise en page : Kristin Colwell



Nous serions heureux de recevoir pour notre bulletin des articles sur n'importe quel sujet concernant les personnes handicapées. Ce bulletin est disponible en médias substitués. Veuillez le faire circuler dans votre bureau et auprès de vos amis.



AVIS

La nouvelle édition de 2008 du *Répertoire des services offerts aux personnes ayant des handicaps au Nouveau-Brunswick* est disponible. Si vous voulez en recevoir un exemplaire, veuillez retourner le formulaire suivant dûment rempli au bureau par télécopieur ou par courrier.

Nom : _____

Organisation : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____ Langue : Anglais _____ Français _____

Renvoyez au : Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
440, rue King, bureau 648, Fredericton (N.-B.) E3B 5H8
Télécopieur : (506) 444-3001 Courriel : pcsdp@gnb.ca

Les mises à jour sont disponibles sur demande pendant l'année.